



## COMMISSION FOOT ANIMATION

### CAHIER DES CHARGES POUR L'ACCUEIL DES PLATEAUX

#### SAISON 2023/2024

Les plateaux se dérouleront les **samedis matin**. Un seul créneau sera proposé sur chaque plateau et les clubs seront convoqués à **9h pour un début à 9h30**.

Le club d'accueil s'engage à :

- **Nommer un référent club, présent obligatoirement le jour J, chargé de l'organisation du plateau, en lieu et place du référent District précédemment désigné,**
- **Être impérativement équipé de buts pour pouvoir prétendre à recevoir des plateaux,**
- Rendre disponible pour le plateau 1 terrain foot à 11, gazonné ou en synthétique,
- Mettre à disposition 2 vestiaires minimum,
- Réaliser le marquage des terrains **45' avant le début du plateau.**

Le club doit également mettre à disposition :

- Une sono avec micro pour l'animation du plateau,
- **Une collation** pour les enfants,
- Mettre à disposition **des jeunes joueurs U15/U17 pour l'arbitrage (licenciés obligatoirement),**
- **Mettre à disposition une équipe de bénévoles pour le bon déroulement du plateau et présents obligatoirement le jour J (accueil, rotation équipes, animations)**

**Les clubs qui ne respectent pas ce cahier des charges et qui se trouvent dans l'incapacité de fournir des buts aux dimensions conformes à la réglementation de la catégorie, ne pourront pas accueillir de plateaux.**

- **Pour les catégories U8/U9, tracer 4 terrains et 2 zones pour les jeux/défis et/ou animations (dimensions 35 à 40m de profondeur / 25 à 30m de largeur) + zone relance protégée (8m)**
- **Pour les catégories U6/U7, tracer 4 terrains et 2 zones pour les jeux/défis et/ou animations (dimensions 30m de profondeur / 20m de largeur) + zone relance protégée (8m)**
- **Pour la mise en place d'un format de pratique à 3 contre 3 ou 4 contre 4 en catégorie U6/U7, les dimensions à prévoir sont (25m x 15m pour du 3 contre 3 sans gardien de but avec possibilité de multi-cibles et 30m x 20m pour du 4 contre 4 avec gardien de but)**

Pour cette saison 2023/2024, tous les plateaux sur l'ensemble du territoire seront encadrés et organisés par les référents désignés au sein des clubs.



Le District s'engage à :

- Organiser les différents groupes et secteurs géographiques par année d'âge
- Programmer les terrains qui accueilleront des plateaux
- Communiquer les lieux et groupes auprès des clubs

**ATTENTION : Les référents ont la responsabilité de la vérification des licences et devront refuser la participation des joueurs non qualifiés. Ils seront chargés également de récupérer les feuilles de match et les retourner sous 48H au District de Provence.**

**Ce document est à retourner complété et signé avec le document de mise à disposition des installations.**

**Signature du Président du club et cachet du club :**